



Régulateur de pression RDPA

Notice technique



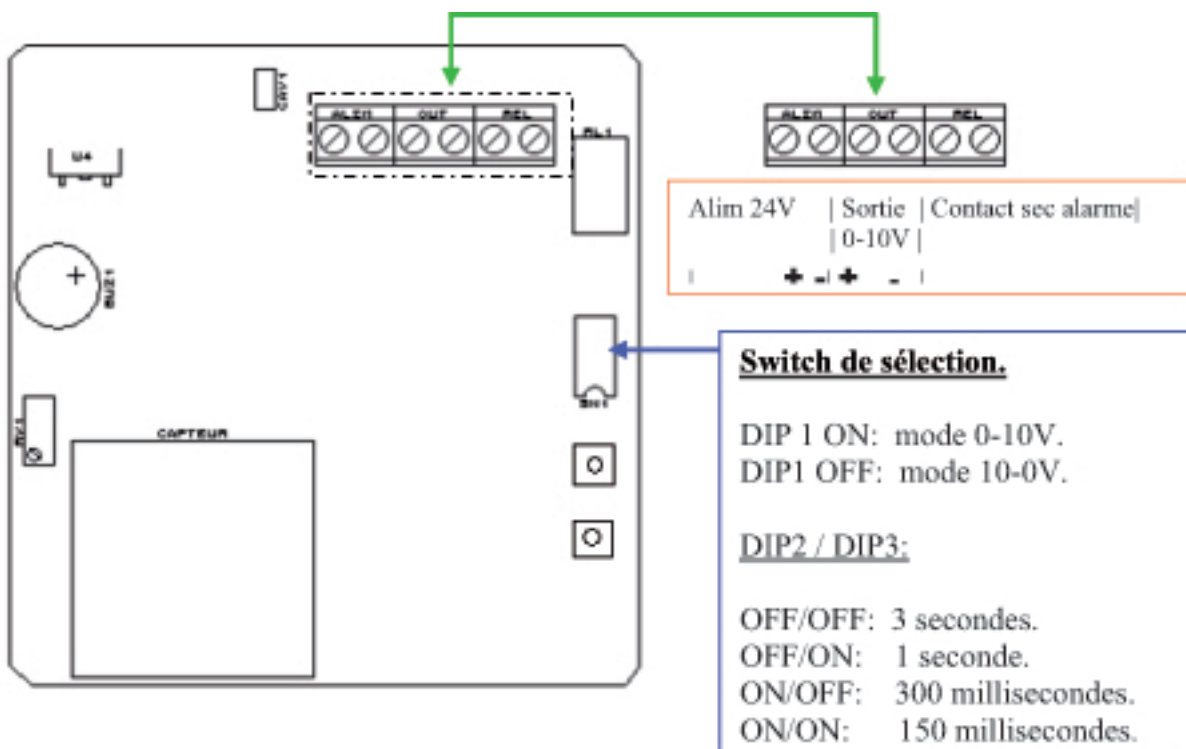
Cet appareil permet de réguler une pression différentielle entre deux milieux : Une sortie 0 -10 V permet la commande d'organes externes tels que variateurs de fréquences ou registres motorisés.

Caractéristiques

Alimentation 24Vac/dc.
 Consommation 100 mA.
 Plages de Pression de 0 à 99 Pa.
 Plages Temps d'alarme de 0 à 99 s.
 Précision 1Pa.
 Dimensions hors tout..... 120 x 80 x 50 mm.



Plan des raccordements électriques.



Installation et mise en service

1°) Installez le boîtier dans le lieu choisi : Ouvrez les deux oreillettes latérales, déclipsez-les puis utilisez les quatre trous pour fixer l'appareil. Une fois fixé et les oreillettes fermées l'appareil est prêt à être raccordé.

2°) Sous le coffret, vous trouverez les deux orifices de pressions (notés < - > et < + >) ainsi qu'un presse étoupe.

Ouvrez les oreilles latérales, dévissez les quatre vis fermant le boîtier. Passez les câbles dans le presse étoupe puis raccordez les comme indiqué sur le schéma ci-dessus.

Une fois ces raccordements effectués refermez le boîtier; puis insérez les deux tubes type cristal dans les orifices < + > et < - > en tenant compte des sigles : le < - > indique la pression la plus basse et le sigle < + > la pression la plus élevée. Si les tubes sont inversés l'afficheur indiquera une pression nulle.

Réglages consigne de pression

Pour modifier la consigne de pression il vous suffit de tourner le potentiomètre de réglage concerné tout en maintenant appuyé le bouton stop. Vous verrez alors s'afficher la consigne de votre choix précédée de la lettre « P ». La validation de la consigne par le système s'accompagne par le clignotement des trois afficheurs.

Réglages consigne de temps d'alarme

La consigne de temps d'alarme représente de retard du déclenchement de l'alarme. Dès que la mesure est inférieure à la consigne, le temps d'alarme est décompté et une fois écoulé l'alarme se déclenche et le relais déport est activé. Pour modifier la consigne de temps d'alarme il vous suffit de tourner le potentiomètre de réglage concerné tout en maintenant appuyé le bouton stop. Vous verrez alors s'afficher la consigne de temps d'alarme précédée de la lettre « C ». La validation de la consigne par le système s'accompagne par le clignotement des trois afficheurs.

Réglages activation buzzer

Lors de la mise sous tension de l'appareil, en maintenant pressé le bouton stop il est possible d'activer ou de désactiver le buzzer. A chaque mise en route de l'appareil celui-ci vous indique :

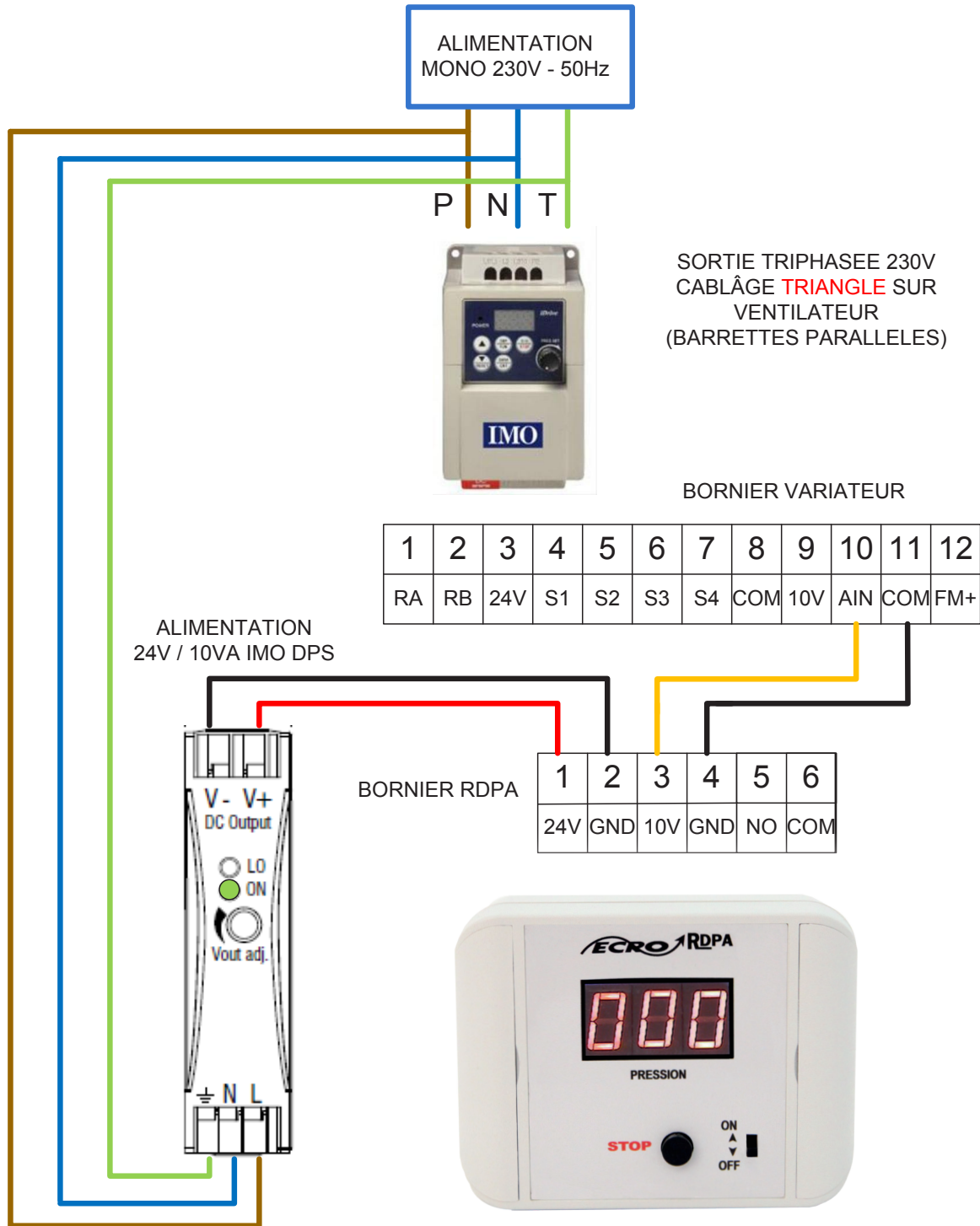
- Le mode de fonctionnement du buzzer (ON ou OFF)
- La consigne de pression (P - -)
- La consigne de retard d'alarme (C - -)

Pour changer de mode, mettre l'appareil sur OFF, puis tout en maintenant pressé le bouton poussoir stop remettre l'appareil sur ON .

Marche/Arret

Un commutateur est disponible pour cette fonction.

Raccordement RDPA avec le variateur IMO IDRIVE



Informations complémentaires

Entretien

Evitez tous les solvants agressifs.

Lors de nettoyage à base de produits formolés (pièces ou conduit) protéger l'appareil et les sondes.

Garanties

1/ Définition et limite de la garantie

La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par notre distributeur MGI Instruments et n'existe qu'envers l'acheteur et non envers les tiers auxquels le matériel pourrait être revendu. La garantie se limite au remplacement du matériel ou des pièces dont le fonctionnement est reconnu défectueux suite à une expertise par nos services, à l'exclusion de tous dommages et intérêts ou pénalités. Les frais de main d'œuvre, de transport ou de dépose-repose restent toujours à la charge du client.

2/ Durée de garantie

Sauf stipulation contraire, la garantie ne s'applique qu'aux vices qui se sont manifestés pendant une période de 12 mois. Dans tous les cas, la période de garantie commence à la date de livraison du matériel.

3/ Obligations de l'acheteur

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, l'acheteur doit nous aviser par la voie qu'il juge la plus rapide, avec confirmation écrite, des vices qu'il impute au matériel. Il devra fournir toutes justifications quant à la réalité de ces faits. L'acheteur doit nous donner toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier; il s'abstiendra, sauf accord express de notre part, d'effectuer lui-même la réparation ou de la faire effectuer par un tiers. L'acheteur ne peut se prévaloir du recours en garantie pour suspendre ou différer les paiements. Notre responsabilité est strictement limitée aux obligations ainsi définies. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'acheteur pour tout préjudice subi, tels que : dommages à des biens distincts de l'objet du contrat ou manque à gagner.

4/ Retenue de garantie

Aucune retenue de garantie n'est acceptée, si elle n'a pas fait l'objet d'un accord écrit.

Assistance technique.

L'installateur ou l'utilisateur trouvera en contactant notre société toutes les informations et les réponses à ses demandes.

